

**Comité d'accompagnement relatif au permis unique de DP World**  
**Procès-verbal de la réunion**  
**Liège, mardi 16 février 2016**

**Présents :**

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Serge HERCEK	Port autonome de Liège / Serve Consult
Jacques HACOURT	Service public de Wallonie, DGO 2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3
	Département des Permis et Autorisations Liège
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Toon PAUWELS	DP World
Philippe BEAUJEAN	DP World
An MOONS	DP World
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Paul BEAUWENS	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Pierre BIEMAR	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM (Architecte)
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Hélène LOMBARDO	Commune d'Oupeye, Echevine Aménagement du territoire, urbanisme et Patrimoine

**Excusés :**

Marc DUYCK	WDP
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye
Marcel VAN DEN MEERSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Office wallon des Déchets
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3

**Invités**

Xavier KAISER	ULg, CEDIA
Yves DENGIS	Service public de Wallonie, Département de la Police et des Contrôles de la Direction de Liège

Arlette LIBEN a quitté ses fonctions d'échevine à Oupeye et ne participera donc plus au Comité d'accompagnement. La désignation de son remplaçant est actuellement en cours.

## Introduction

Dans la mesure où DP World a reçu son permis unique en novembre dernier, DP World est prêt à démarrer ses activités sur le terminal à conteneurs de Liège Trilogiport.

Le permis unique de DP World prévoit la mise en place de dispositifs de mesures de bruit.

Le PAL a considéré qu'il était important que les membres du Comité d'accompagnement, puissent prendre connaissance des propositions émises à cet égard afin de recueillir leurs avis.

Nous accueillons Monsieur Xavier Kaiser, Ingénieur de recherches du CEDIA de l'Université de Liège. Le CEDIA est la Cellule d'Études et de Développement en Ingénierie Acoustique. C'est un bureau d'étude et de recherche en acoustique appliquée. Il est agréé par la Région wallonne pour la réalisation de mesures et d'études acoustiques.

Le CEDIA réalisera la campagne de mesures acoustiques dans l'environnement de Liège Trilogiport. La réalisation d'une campagne de mesures de bruit permettra de déterminer les niveaux sonores qui seront générés par les activités de DP World sur la plate-forme logistique de Liège Trilogiport.

Lors de sa présentation, Monsieur Xavier Kaiser a expliqué aux membres du Comité d'accompagnement :

- quelques notions d'acoustique,
- les notions de perception de bruit,
- la réglementation wallonne pour les établissements classés,
- les caractéristiques et le fonctionnement d'un sonomètre,
- les valeurs critères durant les trois périodes (jour/ de transition / nuit) et pour les divers types de zones d'immission dans lesquelles les mesures sont effectuées,
- et les mesures de suivi acoustique des activités de Liège Trilogiport.

La présentation complète de Monsieur Xavier Kaiser du CEDIA figure en annexe.

M. Verjans s'interroge sur le fait que les zones répertoriées de 1 à 4 sont légèrement en contrebas du terminal à conteneurs de DP World et s'interroge sur les types de mesures.

M. Kaiser précise que les sonomètres sont équipés de mâts à 4 mètres de haut et précise que les mesures doivent être effectuées dans les zones d'habitat ou d'habitat à caractère rural.

M. Dengis précise dans ce cadre que la législation prévoit normalement des mesures à 1m50 du sol et mentionne que ces mesures sont déjà valides à cette hauteur-là.

Selon M. Kaiser, les mesures prises durant les périodes de météorologie défavorable sont exclues et ne sont dès lors pas valides.

Le permis unique de DP World impose à DP World une étude acoustique de suivi avec un enregistrement continu en 5 points de mesures (5 sonomètres). M. Xavier Kaiser présente la proposition de ces cinq zones d'implantation des sonomètres qui seront placés en vue de réaliser les campagnes de mesures acoustiques :

1. Zone 1 : Hermalle-sous-Argenteau (Rue Bonhomme & Rue de Maestricht)
2. Zone 2 : Zone située au nord de Liège Trilogiport à l'arrière de la Rue Marchand
3. Zone 3 : Rive gauche du canal Albert (rue de la Cale sèche & Allée verte)
4. Zone 4 : Voie de Liège (mais notons l'influence des activités de la station d'épuration de l'AIDE qui fonctionne 24h/24).

## 5. Zone 5 : Le terminal à conteneurs de DP World.



Source : Présentation Xavier Kaiser, CEDIA, ULg

Le CEDIA a déterminé des zones 'larges'. Il faut à présent déterminer des zones sécurisées, de préférence chez des particuliers, afin de pouvoir placer les sonomètres.

En termes de distance, la zone 4 est la zone la plus impactée en terme sonore. Il faudra toutefois réussir à déterminer les nuisances sonores émanant du terminal à conteneurs de DP World.

Selon le permis unique de DP World, la durée de l'étude acoustique de suivi est de deux mois.

Les résultats de cette étude sont envoyés au Fonctionnaire technique.

Le CEDIA propose toutefois de segmenter cette période en quelques périodes de plus courte durée.

M. Huynen propose de placer un sixième sonomètre près de la Cité en prévision de la future extension du terminal à conteneurs de DP World. M. Kaiser mentionne que les sonomètres peuvent être déplacés durant / entre les mesures.

M. Huynen demande aussi l'influence du vent sur les sonomètres. M. Kaiser précise que le vent ainsi que les conditions météorologiques ont une influence non négligeable sur les mesures, surtout à grande distance des sources de bruit.

M. Brasseur évoque à nouveau son recours en déplorant que les normes de bruit (50-45-40 dBA) ont toujours été celles présentées que ce soit dans la charte d'urbanisme, l'étude d'incidences sur l'environnement et la demande de permis de DP World. Il déplore ainsi les nouvelles normes de bruit imposées dans le permis octroyé DP World (+ 5 dBA).

M. Kaiser précise que l'étude acoustique s'est basée sur la charte d'urbanisme qui annonce des valeurs plus drastiques et plus exigeantes. Selon lui, il est plus rassurant de voir que les études ont été faites sur des critères plus stricts.

M. Kaiser propose aux membres du Comité d'accompagnement d'attendre les analyses de mesures.

Mme Petitjean mentionne l'opportunité qui se présente aux membres du Comité d'accompagnement d'aider le CEDIA à déterminer l'emplacement des cinq sonomètres, vu leur connaissance du terrain.

M. Greffe interpelle DP World sur les bips de recul.

M. Beaujean mentionne que DP World analyse actuellement les avertisseurs de recul utilisés en Allemagne et précise que la machine actuellement installée sur le terminal à conteneurs de DP World est une machine de location qui sera remplacée par une autre machine.

M. Dengis suggère à DP World d'utiliser divers avertisseurs de recul appelés « Cri du Lynx » notamment utilisés en Belgique et en France pouvant réduire efficacement la pollution sonore générée par l'emploi d'un avertisseur de recul.

Monsieur Huynen propose de séquencer les mesures comme suggéré et s'interroge sur la méthodologie pour les mesures utilisées à long terme.

Selon M. Kaiser, le permis impose deux mois. La charte impose une surveillance sonore à long terme. Pour le long terme, c'est à l'étude. Il faudra affiner les analyses.

En cas de dépassement sonore, ceci relève de la compétence du Département de la Police et des Contrôles de la Direction de Liège, Service public de Wallonie.

Profitant des essais récemment effectués par DP World, M. Dengis est allé effectuer des premières mesures. Il précise que son étude a été réalisée dans les conditions normales d'un constat pour la zone d'habitat rue de la Cale Sèche. Les mesures réalisées ne montrent aucun dépassement de la norme de jour fixée à 55 dBA pour la zone 1. L'étude se trouve en annexe.

M. Huynen ne peut considérer cette étude car, selon lui, elle n'est pas représentative.

M. Verjans souhaite recevoir de DP World des études sonores qui ont été réalisées précédemment pour des activités similaires de DP World. M. Beaujean se renseigne.

M. Bertrand propose aux membres du Comité d'accompagnement de valider l'emplacement des cinq sonomètres. M. Bertrand propose aux représentants de la population d'accueillir un sonomètre dans leur jardin. M. Brasseur est favorable à cette proposition.

M. Huynen propose de concerter l'ensemble des représentants de riverains et de communiquer les suggestions des divers points retenus directement au CEDIA. M. Bertrand accepte la proposition de M. Huynen en mentionnant de communiquer leurs suggestions au CEDIA dans les meilleurs délais.

**La réunion se termine à 20h15.**

**La prochaine réunion est fixée au mardi 8 mars 2016, 18h.**

**Annexes:**

**Présentation de Xavier KAISER du CEDIA – Ulg**

**Présentation d'Yves Dengis, SPW – DPC.**



Emile-Louis BERTRAND  
Directeur général